

DB /12/10/2018

## BONUS D'ENCADREMENT VERSEMENT D'UN ACOMPTE EN DECEMBRE

*Pour les bonus 2018, le groupe Carrefour est revenu à un programme de rémunération variable annuel (RVA) avec une date de versement fixée initialement à avril 2019.*

**Le groupe a décidé le versement d'un acompte de la RVA équivalent à 20% de la cible. Cet acompte sera versé sur le salaire de Décembre pour tout l'encadrement et, quel que soit le montant définitif de votre RVA, restera acquis.**

Lors des NAO 2018, le SNEC avait demandé à la Direction de réétudier urgemment le système de rémunération de l'encadrement. Pour que celui-ci retrouve enfin tout son sens et toute son utilité, il fallait revenir à un rythme annuel et revoir en profondeur toute son articulation. Le versement de cette prime en décembre apporte un pouvoir d'achat supplémentaire à tout l'encadrement et le récompense partiellement de son investissement.

Le SNEC se satisfait du versement de cet acompte mais reste vigilant sur la fixation des objectifs liés à la RVA et sur le montant de l'enveloppe globale.

La RVA est un outil de motivation essentiel pour garder un encadrement mobilisé.



*Agir Ensemble*